

**ADHÉSION À L'OPTION D'ÉLECTRICITÉ  
INTERRUPTIBLE POUR LA CLIENTÈLE DE MOYENNE  
PUISSANCE ET UTILISATION DE L'OPTION  
D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE POUR LA CLIENTÈLE  
DE GRANDE PUISSANCE**



1 Les deux sections suivantes portent respectivement sur l'adhésion de la clientèle de  
2 moyenne puissance à l'option d'électricité interruptible et sur l'utilisation de l'option  
3 d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance. Les résultats présentés  
4 concernent l'année financière 2009 mais, comme ces options sont utilisées par le  
5 Distributeur pendant l'hiver, un bilan de la période d'hiver, soit du 1<sup>er</sup> décembre d'une  
6 année au 31 mars de l'année suivante, est également présenté.

## **1 ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE MOYENNE PUISSANCE**

7 Comme pour l'hiver 2008-2009, aucun client n'a participé à l'option d'électricité  
8 interruptible pendant l'hiver 2009-2010. Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au  
9 31 décembre 2009, aucun crédit n'a été versé.

## **2 ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE GRANDE PUISSANCE**

10 À l'hiver 2008-2009, 22 clients ont participé à l'option pour une puissance effective totale  
11 variant de 601 à 675 MW.

- 12 • Pour les mois de janvier à mars 2009, le Distributeur a fait appel à l'option à quatre  
13 reprises et les clients ont été appelés à s'interrompre pendant 20 heures. Un  
14 montant de 5,6 M\$ en crédits a été versé aux clients participants.
- 15 • Pour l'ensemble de l'hiver 2008-2009, le Distributeur a fait appel à l'option à six  
16 reprises et les clients ont été appelés à s'interrompre pendant 29 heures. Un  
17 montant total de 7,5 M\$ en crédits a été versé aux clients participants.

18 À l'hiver 2009-2010, 22 clients ont participé à l'option pour une puissance effective totale  
19 variant de 850 à 878 MW.

- 20 • En décembre 2009, le Distributeur a fait appel une fois à l'option et les clients ont  
21 été appelés à s'interrompre pendant 4 heures. Un montant de 2,2 M\$ en crédits a  
22 été versé aux clients participants.
- 23 • Le Distributeur n'a pas fait appel à l'option durant les mois de janvier, février et  
24 mars 2010. Pour l'ensemble de l'hiver 2009-2010, le Distributeur n'a donc fait appel

1           à l'option qu'une seule fois. Un montant total de 7,7 M\$ en crédits a été versé aux  
2           clients participants.

3           Par conséquent, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, des crédits  
4           totalisant 7,8 M\$ ont été versés aux clients participants. Compte tenu du fait qu'un  
5           montant de 7,4 M\$ a été inclus dans les achats d'électricité postpatrimoniale projetés  
6           pour l'année 2009<sup>1</sup>, il en résulte un écart de 0,4 M\$ qui est inscrit dans le compte de  
7           *pass-on* relativement à l'année 2009.

---

<sup>1</sup> R-3677-2008,HQD-2, document 2, p.26.